

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3114

7 décembre 2013

SOMMAIRE

AFG Küchenstudio BeLux	149464	Classifieds Middle East S.à r.l.	149443
Agrindus S.A.	149459	Edge I Holding S.à r.l.	149426
Agrindus S.A.	149459	FIN.MO S.à r.l.	149438
Agrindus S.A.	149457	Four Seasons Luxembourg S.à r.l.	149458
Agrindus S.A.	149457	Halso Lux 1 S.à r.l.	149468
Agrindus S.A.	149452	Hofaro S.A.	149471
Agrindus S.A.	149458	Hospitality Services S.à r.l.	149468
AI Diversified Parent S.à r.l.	149463	HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l. ...	149471
Almalux Holding S.à r.l.	149458	HRE Investment Holdings II-A S.à r.l. ...	149471
AMBD SICAV	149444	Hypernion Sicav	149466
ANFRA Investment Systems S.à r.l. ...	149444	Immobilière du GRÄFGEN	149472
Angelberg Sàrl	149445	Infodatainvest S.A.	149459
Areion Fund	149446	"International Buildings Trade S.A." ...	149467
Argoinvest S.A.	149446	Issy les Moulineaux S.à r.l.	149472
Auguri S.A., SPF	149440	Kalkalit-Lux 3 S.à r.l.	149460
Autotech-ID S.à r.l.	149441	KKH Investments S.à r.l.	149461
Axel Invest S.à r.l.	149441	Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A.	
Azalée S.A.-SPF	149446	SICAR	149463
Azur International S.à r.l.	149444	Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A.	
B4 Capital S.A.	149441	SICAR	149460
Baddon S.A.	149443	Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A.	
Bagger Development Holding S.A.	149451	SICAR	149460
Baltex S.A.	149451	Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A.	
Befesa Holding S.à r.l.	149447	SICAR	149460
Beinvest S.A.	149442	Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A.	
Berelco S.A.	149441	Kordall Immobilien S.A.	149460
Berton Company S.A.	149445	La Couronne S.A.	149457
Bier S.à r.l.	149443	Luxair Commuter S.A.	149451
Bio Dendrimers International S.A.	149442	Luxair Executive S.A.	149452
Birdie Finances	149445	Luxembourg Fund Services	149452
B.I.S.	149442	Luxro	149452
B.I.S.	149444	Montague Lux S.à r.l.	149472
BTG Pactual E&P S.à r.l.	149447	Wëssenbuerg - Ecole Privée A.s.b.l.	149453

Edge I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.415.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Hg Incorporations Limited, a company incorporated in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 04572042,

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxy given under private seal on 30 October 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

"

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Edge I Holding S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) divided into ten (10) classes of shares as follows:

- one thousand five hundred (1,500) class A shares (the "Class A Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class B shares (the "Class B Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class C shares (the "Class C Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class D shares (the "Class D Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class E shares (the "Class E Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class F shares (the "Class F Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class G shares (the "Class G Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class H shares, (the "Class H Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class I shares, (the "Class I Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class J shares, (the "Class J Shares"),

all Class A to Class J Shares are referred as the "Shares", with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 5.2. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class J).

5.2.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

5.2.2 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.2.3 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of Shares the total amount of net profits attributable to that class of Shares (subject to the provisions of Article 15.2 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15.2 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board of Managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Shares in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Board of Managers.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of Shares so redeemed.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first

written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 15.2.

The holders of the A to J Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class I Shares held by them, then
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially Class J Shares).

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Hg Incorporations Limited	1,500 class A to class J Shares
Total:	15,000 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Nadia Dziwinski, born in Rocourt (Belgium), on 11 May 1971 and residing at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg; and
- François Champon, born in Arlon (Belgium), on 3 November 1981 and residing at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième jour d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU

HG Incorporations Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume Uni et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles auprès de Companies House sous le numéro 04572042,

ici représentée par Sara Lecomte, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. "Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Edge I Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-) représenté par dix (10) catégories de parts sociales comme il suit:

- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

toutes les Parts Sociales de Catégorie A à J sont dénommées les "Parts Sociales" ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales, confor-

mément aux dispositions de cet Article 5.2. En cas de rachat et d'annulation de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique décroissant (commençant par la catégorie J).

5.2.1 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales de cette catégorie ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et rachetée et annulée.

5.2.2 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

5.2.3 Le Montant d'Annulation Total doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires appropriés et conformément aux dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts. Le Montant d'Annulation Total pour chaque catégorie de Parts Sociales doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de cette catégorie sous réserve cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales concernée, le Montant d'Annulation Total deviendra dû et payable par la Société.

Pour les besoins des présents Statuts, les mots suivants doivent avoir les définitions suivantes:

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant devant être payé comme prix de rachat pour les Parts Sociales rachetées.

- "Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales concernée le montant total des bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales (sous réserve des dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts) (incluant des profits reportés) dans la mesure où les Associés auront eu droit à des distributions de dividendes en accord avec l'article 15.2 des présents Statuts, accru par (i) toute réserve librement distribuable (incluant dans le doute la prime d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, touchant à la catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts ou dans l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance mises de côté pour les besoins de frais de fonctionnement de la Société, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (dans le doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales en vertu des dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts (incluant des bénéfices reportés tel que déterminé pour la catégorie de Parts Sociales concernée en vertu de l'article 15.2 des présents Statuts);

P = toutes réserves et prime d'émission librement distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi;

L = pertes (pertes reportées incluses);

LR = toutes sommes à être placées dans des réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts;

PR = les sommes mises de côté pour les besoins des frais de fonctionnement de la Société dans l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance.

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale " signifie le montant d'annulation par Part Sociale devant être payé par le Associés.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions des présents Statuts.

5.6 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions sur le rachat d'actions propres dans la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à des personnes autre que des Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 Si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, la signature individuelle de tout Gérant;

10.3 La signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.

11. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches précises à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminer les pouvoirs et responsabilités de ce/ces agent(s) ad hoc et leur rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de sa délégation.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et non une autre personne) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipe-

ments de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre de l'année suivante (toutes dates comprises).

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution doit être prise par les Associés en vertu des statuts et en accord avec les dispositions de cet Article 15.2.

Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A à J ont droit aux dividendes annuels fixes suivant:

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J doivent être en droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.

15.3 Si l'entièreté d'une catégorie de Parts Sociales est annulée suivant son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividendes doit être attribué à la catégorie de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique décroissant (c'est-à-dire initialement la catégorie de Parts Sociales de Catégorie J). "

15.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit: Parts Sociales:

Parts Sociales:

Hg Incorporations Limited 1.500 Parts Sociales de Catégorie A à J

Total: 15.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) correspondant à un capital de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Nadia Dziwinski, née le 11 mai 1971 à Rocourt (Belgique) et ayant sa résidence professionnelle au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

- François Champon, né le 3 novembre 1981 à Arlon (Belgique) et ayant sa résidence professionnelle au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2- Le Siège Social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49738. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155909/702.

(130190761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

FIN.MO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.432.

—
STATUTS

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-NEUF OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stefano MOSCONI, consultant, demeurant au 103, Viale San Bartolomeo, 19126 La Spezia (SP), Italie, ici représenté par Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 22 octobre 2013.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de FIN.MO S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Stefano MOSCONI, demeurant à La Spezia, Italie.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Angelo BONANATA, administrateur de société, né le 11 février 1956 à Genova (Italie), demeurant 17, Avenue de l'Annonciade, MC-98000 Monaco;

2. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: U. CERASI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2013. Relation: RED/2013/1821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 novembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013155973/108.

(130191126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Auguri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUGURI S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013156471/12.

(130192169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Autotech-ID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 88.854.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013156472/12.

(130191832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Axel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 32, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 99.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013156473/12.

(130191831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

B4 Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.724.

EXTRAIT

L'Assemblée des actionnaires, réunie au siège social le 23 octobre 2013, a pris la résolution suivante:

1. De nommer deux administrateurs supplémentaires en la personne de

- Monsieur Marco BIANCHI, citoyen italien, né à Milan (Italie) le 21 juillet 1957, domicilié appartement 6, 19 Cadogan Place, SW1X 9SA, Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Bruno DE DENARO, citoyen italien, né à Rome (Italie) le 11 juin 1966, domicilié à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Le nombre d'administrateurs de la société est dès lors porté à cinq.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013156506/18.

(130192140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Berelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 166.848.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 octobre 2013 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur détenu par Monsieur Renato Costantini, né le 17 juin 1964 à Pétange (Luxembourg), demeurant à 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte L-3441 Dudelange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

L'assemblée décide de nommer les nouveaux administrateurs suivants:

- Monsieur Gilles Inglebert, né le 28 octobre 1971 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement à 56A, Cité op Soltgen L-3862 Schifflange,

- Monsieur Stéphane Marusiak, né le 20 janvier 1972 à Amiens (France), demeurant à 329, route de Neudorf L-2229 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017.

L'assemblée décide de nommer un administrateur-délégué soit:

- Monsieur Renato Costantini, né le 17 juin 1964 à Pétange, demeurant à 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte L-3441 Dudelange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013156494/23.

(130191646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Beinvest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 141.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156492/10.

(130191637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

B.I.S., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.727.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 7 Novembre 2013

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Philippe Leblond, demeurant au 19, Chemin du Rocher Marquant, F-78490 Bazoches, France, administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Stéphane Braza, demeurant au 1bis, rue Ibn Chabbat, 2016 Carthage, Tunis, Tunisie, administrateur;

- Monsieur Jamal Belhadj, demeurant au 135, Boulevard Gabriel Péri, F-92240 Malakoff, France, administrateur; et du Commissaire aux Comptes:

- Fin-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42230;

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à se réunir pour statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Novembre 2012.

Référence de publication: 2013156476/21.

(130192209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Bio Dendrimers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.138.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 12 Novembre 2013

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois, demeurant 36 Domaine Op Hals L-3376 Leudelange.

- Madame Corinne CHANTEREAU, employée privée, née le 06 Août 1963 à Roubaix, demeurant 36 Domaine Op Hals L-3376 Leudelange.

- Mademoiselle Gaëlle LECLAIRE, employée privée, née le 08 Mars 1981 à Metz, demeurant 143 Rue du Vieux Moulin F-57535 Marange-Silvange.

Est réélue Commissaire aux Comptes

- IG INVESTMENTS SA., R.C.S. Luxembourg B66562, avec siège social au 63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

2- Le Conseil d'Administration décide de réélire Madame Corinne CHANTEREAU, pré-qualifiée aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2019.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013156482/26.

(130192402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Bier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 3, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 167.055.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156481/10.

(130191869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Classifieds Middle East S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.254.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 4 novembre 2013, que l'associé Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt) avec siège social au 20 Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne a transféré 668 parts qu'il détenait dans la Société à l'associé Asia Internet Holding S.à r.l. avec adresse au 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt)	1 part
Asia Internet Holding S.à r.l.	12.499 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Classifieds Middle East S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013156509/18.

(130191852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Baddon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.719.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Baddon S.A.
Patrick van Denzen
Administrateur B

Référence de publication: 2013156478/14.

(130192061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

B.I.S., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.727.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156477/10.

(130192210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Azur International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 117.479.

Les comptes annuels au 30 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156475/10.

(130192336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

AMBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.419.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2013.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2013 que:

L'assemblée a décidé de renommer aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Jacques Delen, demeurant professionnellement à B - 2020 Antwerpen, J. Van Rijswijklaan, 184

Monsieur Christian Callens, demeurant professionnellement à B - 2020 Antwerpen, J. Van Rijswijklaan, 184

Monsieur Thierry Maertens de Noordhout, demeurant professionnellement à B-4053 Chaudfontaine, rue de Sélys, 64

Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon 287

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

L'assemblée a décidé de renommer comme réviseur d'entreprises la société Deloitte Audit S.à.r.l, ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, rue de Neudorf, 560

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pour copie certifiée conforme

Référence de publication: 2013156459/20.

(130191734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

ANFRA Investment Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 155.693.

Il est porté à la connaissance de tous que les adresses des gérants de la société, Eddie Karl-Gustaf FRANSSON et Claes Peter Birger ANDERSSON, ont fait l'objet d'un changement. A savoir:

- Eddie Karl-Gustaf FRANSSON: Tulegarten 22,
11353 Stockholm,

Sweden.

- Claes Peter Birger ANDERSSON: Route de lausanne 21,
1180 Rolle
Switzerland

Luxembourg, le 11 Novembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013156462/20.

(130191844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Angelberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.381.

—
Résolutions des associés du 18 septembre 2013

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts datée du 19 septembre 2013 que Stichting Administratiekantoor DUAD cède 1 part sociale de la société Angelberg Sàrl à la société Silverberg Investholding Sàrl (anc. Silverberg Holding), société de gestion de patrimoine familial (SPF), avec siège social à 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce sous No. B 88 806.

Par cette résolution Stichting Administratiekantoor DUAD, l'associée existante, détentrice de 1% des parts sociales, donne son agrément à cette cession.

Démissions des gérants et Nomination d'un gérant

Sont acceptées les démissions de M. Gerard Ossevoort et de M. Robert Drieduite comme gérants avec effet immédiat.

Est confirmée la nomination avec effet immédiat de M. Petrus van Berghenhouwen, né le 10 janvier 1975 à Leiden, Pays-Bas, demeurant à Marconistraat 71, NL 2562 JC Den Haag, Pays-Bas, en tant que gérant unique, sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013156463/22.

(130192116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Berton Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.666.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013156495/12.

(130192163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Birdie Finances, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.980.

—
Extrait de l'assemblée générale du 22 juillet 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, tenue en date du 22 juillet 2013:

Suite à la démission de Monsieur Gilles BECKER de son poste de Gérant, l'Assemblée nomme en remplacement au poste de Gérant à compter du 22 juillet 2013 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976 à Perpignan, (France), demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2013156483/15.

(130192080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Argoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.496.

—
EXTRAIT

En date du 08 novembre 2013, l'Actionnaire unique de la société a pris les décisions suivantes:

- Les mandats des administrateurs de Catégories A et B et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Actionnaire unique a décidé de réélire aux fonctions d'administrateur et de Commissaire aux Comptes pour une durée de un an:

- Charles BERNEY, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1943 à Lausanne (Suisse), demeurant au chemin de la mousse 105 à CH-1226 Thônex (Suisse), Administrateur de Catégorie A

- Laurent MULLER, docteur en économie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Administrateur de Catégorie B

- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Administrateur de Catégorie B

- la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L. a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat étant arrivé à échéance;

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013156466/26.

(130191930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Azalée S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.506.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013156474/13.

(130191670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 130.389.

—
EXTRAIT

Monsieur Carlo Sgarbi a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 5 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013156465/14.

(130192029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Befesa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.916.

Les statuts coordonnés au 4 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013156480/11.

(130192395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

BTG Pactual E&P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.023.589.026,83.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.405.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BTG Pactual E&P S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178405, incorporated on June 13, 2013, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2022, page 97033 of August 21, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on June 27, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2180, page 104614 of September 6, 2013.

THERE APPEARED:

BTG Pactual E&P Empreendimentos e Participações S.A., a corporation incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3477, 14° andar, parte, Itaim Bibi, São Paulo - SP, Brazil, registered with the Board of Commerce of Brazil under no. 35.300.446.267 and with the Federal Revenue of Brazil under no. 17.200.884/0001-20 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at nine hundred and thirty-one million and eighty-nine thousand and twenty-six United States Dollar and eighty-three cents (USD 931,089,026.83) represented by ninety-three billion one hundred and eight million nine hundred and two thousand six hundred and eighty-three (93,108,902,683) shares in registered form, having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-two million five hundred thousand United States Dollars (USD 92,500,000) in order to bring the said share capital from its current amount of nine hundred and thirty-one million and eighty-nine thousand and twenty-six United States Dollar and eighty-three cents (USD 931,089,026.83) represented by ninety-three billion one hundred and eight million nine hundred and two thousand six hundred and eighty-three (93,108,902,683) shares having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, to an amount of one billion and twenty-three million five hundred and eighty-nine thousand and twenty-six

United States Dollars and eighty-three cents (USD 1,023,589,026.83), by way of issuance of nine billion two hundred and fifty million (9,250,000,000) shares having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each;

3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 2. above;

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles;

5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.a r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-two million five hundred thousand United States Dollars (USD 92,500,000) in order to bring the said share capital from its current amount of nine hundred and thirty-one million and eighty-nine thousand and twenty-six United States Dollar and eighty-three cents (USD 931,089,026.83) represented by ninety-three billion one hundred and eight million nine hundred and two thousand six hundred and eighty-three (93,108,902,683) shares having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, to an amount of one billion and twenty-three million five hundred and eighty-nine thousand and twenty-six United States Dollars and eighty-three cents (USD 1,023,589,026.83), by way of issuance of nine billion two hundred and fifty million (9,250,000,000) shares having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to nine billion two hundred and fifty million (9,250,000,000) shares in registered form, having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, and to fully pay them up in an amount of ninety-two million five hundred thousand United States Dollars (USD 92,500,000).

The aggregate amount of ninety-two million five hundred thousand United States Dollars (USD 92,500,000) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at one billion and twenty-three million five hundred and eighty-nine thousand and twenty-six United States Dollars and eighty-three cents (USD 1,023,589,026.83) represented by one hundred and two billion three hundred and fifty-eight million nine hundred and two thousand six hundred and eighty-three (102,358,902,683) shares in registered form, having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any or employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand eight hundred Euros (EUR 6,800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BTG Pactual E&P S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178405, constituée le 13 juin 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2022, page 97033 du 21 août 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2013, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2180, page 104614 du 6 septembre 2013.

A COMPARU:

BTG Pactual E&P Empreendimentos e Participações S.A., une société constituée selon les lois du Brésil, ayant son siège social à Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3477, 14° andar, parte, Itaim Bibi, São Paulo - SP, Brazil, immatriculée après de la chambre de commerce du Brésil sous le numéro 35.300.446.267 et auprès du bureau de recette fédérale du Brésil sous le numéro 17.200.884/0001-20 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la société est actuellement fixé à neuf cent trente-et-un million quatre-vingt-neuf mille vingt-six Dollars américains et quatre-vingt-trois centimes (USD 931.089.026,83) représenté par quatre-vingt-treize mille cent huit million neuf cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (93.108.902.683) parts sociales nominatives ayant une valeur nominative d'un centime de Dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze million cinq cents mille Dollars américains (USD 92.500.000) afin de porter le montant dudit capital social de son montant actuel de neuf cent trente-et-un million quatre-vingt-neuf mille vingt-six Dollars américains et quatre-vingt-trois centimes (USD 931.089.026,83) représenté par quatre-vingt-treize mille cent huit million neuf cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (93.108.902.683) parts sociales nominatives ayant une valeur nominative d'un centime de Dollar américain (USD 0,01) chacune, à un montant d'un milliard vingt-trois million cinq cent quatre-vingt-neuf mille vingt-six Dollars américains et quatre-vingt-trois centimes (USD 1.023.589.026,83), par voie d'émission de neuf milliard deux cent cinquante millions (9.250.000.000) parts sociales nominatives ayant une valeur nominative d'un centime de Dollar américain (USD 0,01) chacune;

3. Souscription aux parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé d'ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze million cinq cents mille Dollars américains (USD 92.500.000) afin de porter le montant dudit capital social de son montant actuel de neuf cent trente-et-un million quatre-vingt-neuf mille vingt-six Dollars américains et quatre-vingt-trois centimes (USD 931.089.026,83) représenté par quatre-vingt-treize mille cent huit million neuf cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (93.108.902.683) parts sociales nominatives ayant une valeur nominative d'un centime de Dollar américain (USD 0,01) chacune, à un montant d'un milliard vingt-trois million cinq cent quatre-vingt-neuf mille vingt-six Dollars américains et quatre-vingt-trois centimes (USD 1.023.589.026,83), par voie d'émission de neuf milliard deux cent cinquante millions (9.250.000.000) parts sociales nominatives ayant une valeur nominative d'un centime de Dollar américain (USD 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à neuf milliard deux cent cinquante millions (9.250.000.000) parts sociales nominatives ayant une valeur nominative d'un centime de Dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les libérer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-douze million cinq cents mille Dollars américains (USD 92.500.000).

Le montant total de quatre-vingt-douze million cinq cents mille Dollars américains (USD 92.500.000) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard vingt-trois million cinq cent quatre-vingt-neuf mille vingt-six Dollars américains et quatre-vingt-trois centimes (USD 1.023.589.026,83) représenté par cent deux milliard trois cent cinquante-huit million neuf cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (102.358.902.683) sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar américain (USD 0,01), toutes souscrites et entièrement payées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé d'^JC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2013. Relation GRE/2013/4127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013156503/191.

(130191713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Bagger Development Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 25.089.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

BAGGER DEVELOPMENT HOLDING S.A., dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 03 octobre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.089.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 novembre 2013 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 06 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2013156488/23.

(130192229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Baltex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.744.

—
RECTIFICATIF

Version corrigée de la publication enregistrée et déposée le 22.04.2013 sous la référence L130062563

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALTEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013156489/13.

(130192377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Luxair Commuter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.745.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 mai 2013, les mandats d'administrateurs de MM. Adrien Ney, Michel Folmer, et Laurent Jossart, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65477, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAIR COMMUTER S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2013156747/18.

(130191842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

Les statuts coordonnés au 30/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12/11/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013156749/12.

(130192244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Luxair Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.770.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 mai 2013, le mandat de commissaire aux comptes confié à Luxair S.A. avec siège social à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAIR EXECUTIVE S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2013156748/14.

(130191877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Luxro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 27-29, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156750/10.

(130191825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (rectifiant le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2006 enregistré le 26.08.2008 à Luxembourg-Sociétés sous la référence LSO CT/11864 et déposés le 01.09.2008 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L080130222.05) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013157690/18.

(130193403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Wëssenbuerg - Ecole Privée A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4246 Esch-sur-Alzette, 17, rue de Moedling.

R.C.S. Luxembourg F 9.745.

STATUTS

L'an deux mille treize, le 04/11/2013.

Entre les soussignés:

1. Monsieur Dr Mohamed ASSIDI, Ph. D

Domicilié au 30, rue Roosevelt L-4662, Differdange

Né le 29/10/1980 à Nabeul en Tunisie, de nationalité française.

2. Monsieur Mondher LABIDI, Informaticien

Domicilié au 17, rue de Moedling, L-4246 Esch-sur-Alzette.

Né le 06/06/1975 à Tunis en Tunisie, de nationalité tunisienne.

3. Monsieur Badr ZOULAGH, Ingénieur formateur

Domicilié au 73, rue Jean-Pierre Michel, L-4243 Esch-sur-Alzette

Né le 13/06/1983 à Ribat El Kheir au Maroc, de nationalité marocaine.

4. Monsieur Claudio DE MOURA, Employé

Domicilié 47, rue du Stade, L-3877 Schifflange

Né le 14/06/1980 à Ettelbruck au G.-D. de Luxembourg, de nationalité portugaise.

5. Monsieur Dejvid RAMDEDOVIC, Analyse financier.

Domicilié au 2 Grand rue, L-4132 Esch-sur-Alzette

Né le 21/07/1979 à Ivograd au Monténégro de nationalité luxembourgeoise.

6. Monsieur Muhamed CEMAN, Educateur gradué

Domicilié au 95, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette.

Né le 31/10/1984 à Pec au Kosovo, de nationalité luxembourgeoise.

7. Monsieur Jean-Michel TREINEN, Fonctionnaire.

Domicilié au 7 bei de Fëschweieren L-7447 Lintgen.

Né le 03/08/1954 à Esch-sur-Alzette au G.-D. de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Ainsi que ceux qui seront admis ultérieurement et qui accepteront les présentes dispositions, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts, ainsi que par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, sur les associations et fondations sans but lucratif.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association prend la dénomination «Wëssenbuerg - Ecole Privée A.s.b.l.».

Art. 2. Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg. Il est fixé dans la ville d'Esch-sur-Alzette. Le siège social peut-être transféré en tout autre endroit au Grand-duché du Luxembourg par une simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Titre II. Objet

Art. 4. L'association a pour objet de fournir à la communauté musulmane un enseignement de qualité répondant aux normes et standards nationaux, tout en permettant aux autres communautés de bénéficier des mêmes prestations au sein de nos établissements.

Dans le cadre de son objet initial, l'association vise:

- la création, l'organisation et la gestion d'un institut d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire multilinguistique et multiculturel au profit des enfants (élèves et étudiants) dont les parents sont résidents ou ont leur centre d'intérêt au Grand-duché de Luxembourg,
- la création et la gestion des locaux culturels, sportifs et autres, qui sont annexés à l'institut susvisé,
- l'instruction, l'éducation et la lutte contre l'échec scolaire,
- la promotion de toutes activités scolaires ou parascolaires ainsi que l'instauration d'un suivi individualisé des enfants.

Art. 5. Dans le cadre de son objet, l'association s'efforcera avec l'aide d'un personnel qualifié de développer les aptitudes physiques, mentales et morales des enfants qui lui seront confiés. Le personnel exercera ses fonctions éducatives en collaboration avec les parents ou les tuteurs légaux des enfants.

Art. 6. Dénouée de tout esprit de lucre, l'association exercera son objet dans un cadre de stricte neutralité politique, et dans le respect des principes et des valeurs partagés par les pays membres de l'Union européenne.

Titre III. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 7. L'association se compose d'un nombre minimum de 3 membres actifs et de membres adhérents.

Art. 8. Les membres peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Art. 9. Les membres actifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Art. 10. Les premiers membres actifs de l'association sont les comparants soussignés.

Pour être admis comme membre actif, il faut:

- (i) avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts et règlements de l'association;
- (ii) avoir été admis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration examinera les candidatures en fonction de l'intérêt personnel manifesté par le candidat à la vie de l'association, de l'expérience que possède le candidat dans la gestion de rétablissement et de l'aide que le candidat est en mesure d'apporter au développement de l'association et de ses objectifs. Le conseil d'administration statue à l'unanimité, sans appel et n'est pas tenu de motiver ses décisions. Le nombre des membres actifs est illimité.

Art. 11. La qualité de membre adhérent peut être conférée par le conseil d'administration à toute personne physique ou morale qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une assistance morale, matérielle ou financière. Le nombre des membres adhérents est illimité.

Art. 12. Tout membre peut démissionner de l'association par l'envoi de sa démission par lettre recommandée au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui après un délai de 30 jours calendrier, ne s'est pas acquitté de sa cotisation mensuelle dans un délai de trois (3) mois à compter de l'envoi par le conseil d'administration de sa mise en demeure par lettre recommandée.

La qualité de membre se perd par décès.

Art. 13. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 14. Le membre démissionnaire ou exclu et les ayants droits éventuels d'un membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni comptes, ni apposition de scellés ou inventaires, ni s'immiscer d'aucune façon dans les affaires de l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration fixera périodiquement le taux de la cotisation mensuelle à payer par les membres actifs et par les membres adhérents ainsi que le cas échéant, l'échéance du paiement de ces cotisations.

Les cotisations des membres actifs et des membres adhérents ne sont pas obligatoirement du même montant. Le montant de la cotisation mensuelle ne peut être supérieur à 100 euros.

Titre IV. Administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 membres: le président, un secrétaire et un trésorier.

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée illimitée par l'assemblée générale qui peut les révoquer à tout moment. La majorité requise des membres présents ou représentés à l'assemblée générale pour la nomination et la révocation des administrateurs est de deux tiers des voix.

Les membres du conseil d'administrateurs sont rééligibles dans les mêmes conditions.

Art. 17. Le conseil d'administration peut se réunir avec la présence d'au moins trois (3) de ces membres.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du vice président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins une fois par an.

Il ne peut délibérer que si le président ou le vice président avec deux membres du conseil d'administration sont présents ou représentés.

Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration moyennant une procuration écrite, sans qu'un membre du conseil d'administration ne puisse cependant représenter plus d'un administrateur.

Les décisions sont prises par les membres présents ou représentés à la majorité de deux tiers des voix.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le secrétaire.

Art. 19. Le conseil d'administration peut s'adjoindre, des personnes choisies parmi les membres de l'association ou des tiers, qu'il charge d'une mission spéciale ou auxquelles il donne le statut d'observateur. Ces personnes n'ont toutefois qu'une voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts et/ou par la loi, relève de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts sans intérêts bancaires et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi; engager ou révoquer les membres de la direction et du corps enseignant du centre d'enseignement, décider de l'admission, de la non admission ou de l'exclusion des élèves, déterminer les frais de scolarité ainsi qu'engager et révoquer tous employés ou ouvriers au service de l'association.

Le conseil d'administration peut par voie de règlement, préciser les présents statuts ou d'autres détails du fonctionnement de l'association.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe du président ou du vice président avec un administrateur sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

Art. 21. Le conseil d'administration peut déléguer certains de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à la direction de l'école. Ces délégations sont consignées dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration détermine les conditions d'emploi et les attributions de la direction, ainsi que les conditions d'emploi du corps enseignant, employés et ouvriers.

La fonction d'administrateur s'exerce à titre gratuit.

Un administrateur peut être rémunéré par l'association pour les services qu'il aura rendus à l'association sous une qualité autre que celle de membre du conseil d'administration.

Titre V. Assemblée générale

Art. 22. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs. Les membres adhérents peuvent assister aux assemblées générales de l'association, mais avec voix consultative.

Art. 23. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal aux assemblées générales à conditions d'avoir 3 ans d'ancienneté au sein de l'association.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des membres actifs présents ou représentés sauf dans les cas où il en est autrement décidé par la loi ou des présents statuts.

Tout membre actif peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ou un tiers par une procuration écrite. Aucune personne assistant à l'assemblée générale ne peut représenter plus d'un membre actif.

Art. 24. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres actifs, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Les convocations contiennent l'ordre du jour et se font par lettre simple ou par tout autre moyen approprié sept (7) jours calendriers au moins avant la date de l'assemblée. Si tous les membres actifs sont présents ou représentés par mandataire et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 25. Le conseil d'administration fixe la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle, qui devra se tenir dans le courant du premier semestre de l'année qui suit, à l'ordre du jour, entre autres, l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Après l'approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Art. 26. Toute proposition signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 27. Les assemblées générales choisissent en leur sein un président, un secrétaire et un scrutateur qui ensemble composent le bureau.

Art. 28. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois de réunir le vote favorable de l'unanimité des membres actifs présents ou représentés.

Art. 29. Les décisions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président ou le vice président, le secrétaire et le scrutateur.

Les procès-verbaux sont tenus au siège de l'association et pourront être consultés par tout membre ou tiers qui présente un intérêt légitime.

Art. 30. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Titre VI. Fonds social, comptes et budget

Art. 31. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs et des membres adhérents;
- b) des dons ou legs fait en sa faveur;
- c) des subsides et subventions;
- d) des prestations sociales versées par l'État et les communes pour les enfants pris en charges;
- e) des frais de scolarité;
- f) des revenus pour services rendus;
- g) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Art. 32. À la fin de l'exercice social, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé, aux fins d'approbation par l'assemblée générale annuelle.

Art. 33. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier, membre du conseil d'administration et toute autre personne que le conseil d'administration a jugé utile d'adjoindre les services au trésorier. Chaque mouvement comptable devra être justifié par une facture ou d'autres pièces comptables à l'appui.

Titre VII. Surveillance des comptes

Art. 34. Un commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration pour une durée illimitée. Son mandat peut être annulé à tout moment par une décision du président ou du vice président avec au moins un membre actif.

Le rôle du commissaire aux comptes consiste à effectuer une surveillance régulière des comptes de l'association et à présenter à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels un rapport de certification des comptes de l'association.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 35. L'assemblée ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, ils peuvent être convoqués lors d'une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles à observer sont les suivantes:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois-quarts des voix;
- c) si dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision sera prise soumise à l'homologation du tribunal civil.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Titre IX. Exercice social

Art. 36. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Titre X. Dissolution, Liquidation

Art. 37. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le président ou le vice président du conseil d'administration fera office de liquidateur.

Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une association ou fondation à définir ultérieurement.

Titre XI. Dispositions générales

Art. 38. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, sont applicables les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera exceptionnellement au jour de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2013157682/216.

(130193571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2013, la démission de l'administrateur de catégorie B, Monsieur Giuliano BIDOLI, a été acceptée.

Lors de cette même assemblée, Monsieur Hocine HAMOUCHE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 14.11.2013.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013157693/18.

(130193860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (rectifiant le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2005 enregistré le 08.01.2008 à Luxembourg-Sociétés sous la référence LSO CM/02179 et déposés le 14.01.2008 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L080005954.05) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013157691/18.

(130193404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

La Couronne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 107.371.

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 2 juillet 2007

Il a été décidé:

- de prolonger le mandat de Monsieur Willem Siegfried Slettenhaar, résidant 36, Langestraat, NL-7491 AG Delden, en tant qu'Administrateur A de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013;

- de prolonger le mandat de Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013;

- de prolonger le mandat de Madame Gezina Van der Kooi, résidant 36, Langestraat, NL-7491 AG Delden, en tant qu'Administrateur A de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157677/18.

(130193538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Almalux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.751.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 8 novembre 2013

Après avoir pris connaissance et approuvé le rapport du commissaire à la liquidation, l'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société avec effet au 8 novembre 2013.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Almalux Holding S.à r.l., en liquidation

Un mandataire

Référence de publication: 2013157712/18.

(130193393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Four Seasons Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 169.803.

EXTRAIT

Suite à la décision de l'associé unique de la Société du 7 novembre 2013:

- 1) Mme Cristina Menendez a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 7 novembre 2013;
- 2) M. Tom Chirico, né le 31 décembre 1959 à Philadelphie, Pennsylvanie, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 11, rue Robert-Céard, CH-1204 Genève, Suisse, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 novembre 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Tom Chirico
- M. Cédric Bradfer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013157674/21.

(130193167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013157692/15.

(130193859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (rectifiant le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 enregistré et déposés le 07.08.2009 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L090123956.05) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013157689/17.

(130193401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 (rectifiant le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2009 enregistré et déposés le 03.06.2011 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L110085769.05) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013157688/17.

(130193400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Infodatainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 81.534.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 21 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt-et-un octobre, les actionnaires de la société INFODATAINVEST S.A., se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

L'Assemblée a délibéré et a pris la résolution suivante:

L'Assemblée nomme la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société Euraudit S.à r.l., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.889.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé est valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016, assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2015.

Kehlen, le 21 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Les actionnaires

Référence de publication: 2013157332/20.

(130193030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Kordall Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg B 92.699.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157366/10.

(130193274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.927.

Les comptes Annuels du 04 février 2008 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157365/12.

(130192649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.927.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157364/11.

(130192648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.927.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157363/11.

(130192647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Kalkalit-Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.375.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157349/10.

(130193096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

KKH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.783.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, private investor, residing at 50, Holland Street, building Block A, floor Flat 901, UK -SE1 9FU London, here represented by Mrs. Cécile HESTIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal dated 21 October 2013.

The said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declares that:

He is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "KKH Investments S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 161 783, incorporated by a deed enacted on 27 June 2011, by the undersigned, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2160 dated 14 September 2011. The articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

Further to the resignation of Mr Jordi Bono Cruz and Ms Ikuko Kaga as managers of the Company, the Sole Shareholder resolves to appoint as second manager of the Company's board of managers together with Mr Philippe Morales, Mr. David Pillinger residing at Copperfields Clifford Manor Road Guildford GU4 8AG United Kingdom, for an unlimited duration and resolves to amend article 11.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

Art. 11.1. "The Company shall be managed by a board of Managers (the "Board") composed of managers (the "Managers", singularly the "Manager"), who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the shareholder(s)."

It is reminded that pursuant to article 15 of the articles of association, the Company is bound by the joint signature of two (2) managers in any case and for any amount involved or by the signature of any person to whom such power is delegated by two (2) managers.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert, by means of cancellation of twenty-nine thousand and one hundred (29.100) shares of each existing class of shares, an amount of two hundred and ninety one thousand Euro (EUR 291,000.-) into a financing granted by him to the Company.

Consequently, the Sole Shareholder decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation as follows in order to reflect that the Company' share capital is set at two hundred and nine thousand euro (EUR 209,000,-).

Art. 6.1. "The issued corporate capital of is set at two hundred and nine thousand euro (EUR 209,000.-) divided into twenty thousand nine hundred (20,900) shares, each share being part of one of the ten (10) following classes of shares ("Classes", singularly "Class"):

- twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "A" shares;
- twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "B" shares;
- twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "C" shares;
- twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "D" shares;
- twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "E" shares;
- twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "F" shares;
- twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "G" shares;
- twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "H" shares;
- twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "I" shares; and

twenty thousand nine hundred (20,900) as Class "J" shares"..

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, investisseur privé, demeurant au 50, Holland Street, building Block A, floor Flat 901, UK SE1 9FU Londres, ici représenté par Maître Cécile HESTIN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 21 octobre 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare:

Qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de «KKH Investments S.à r.l.» (la "Société"), une société luxembourgeoise à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 161 783, constituée suivant un acte reçu par le notaire le notaire instrumentant en date 27 juin 2011, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2160 daté du 14 septembre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique prie au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la démission de Monsieur Jordi Bono Cruz et de Madame Ikuko Kaga en tant que gérants de la Société, l'Associé Unique décide de nommer comme second gérant du conseil de gérance de la Société ensemble avec Maître Philippe Morales, Monsieur David Pillinger demeurant à Copperfields Clifford Manor Road Guildford GUA 8 AG Royaume-Uni, pour une durée illimitée et décide de modifier l'article 11.1. des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 11.1. «La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil") comprenant des gérants (les "Gérants", individuellement un "Gérant"), qui n'ont pas besoin d'être associés et qui seront nommés par une décision de(s) associé(s)».

Il est rappelé que conformément à l'article 15 des statuts de la Société, la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par deux (2) gérants.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir, au moyen de l'annulation de vingt-neuf mille cent (29.100) parts sociales de chaque classe de parts sociales existante, un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 291,000.-) en un financement accordé à lui par la Société.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, comme suit afin de refléter que le capital social de la Société est fixé à deux cent neuf mille euros (EUR 209.000.-).

Art. 6.1. Le capital social émis est fixé à deux cent neuf mille euros (EUR 209.000.-) divisé en vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales, chacune appartenant à une des dix (10) catégories suivantes de parts sociales ("Catégories", au singulier "Catégorie"):

Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "A";

Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "B";

Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "C";

Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "D";

Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "E";
 Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "F";
 Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "G";
 Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "H";
 Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "I", et
 Vingt mille neuf cents (20.900) parts sociales de la Catégorie "J".»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14464.

Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013157358/125.

(130192396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.927.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157361/11.

(130192645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

AI Diversified Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 181.402.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 29 octobre 2013 que le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Access Industries Management, LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, U.S.A., enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 2797743, nommée gérant de classe A pour une durée indéterminée;

- M. Simon Baker, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 1517, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée;

- Mlle Dawn Shand, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nommée gérant de classe B pour une durée indéterminée;

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu en date du 29 octobre 2013, que l'intégralité du capital social de la société est détenue comme suit:

AI DIVERSIFIED HOLDINGS LIMITED

Midocean Chambers

Road Town, Tortola

VG1110 Iles Vierges Britanniques 20,000 parts sociales

Pour extrait conforme
Simon Baker
Gérant de classe B

Référence de publication: 2013157736/26.

(130193090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

AFG Küchenstudio BeLux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.626.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AFG International AG, a company duly incorporated under the Laws of Switzerland and registered with the Handelsregister des Kantons Thurgau under number CH-440.3.018.662-9, with address at 50, Amriswilerstrasse, CH-9320 Arbon (the "Single Partner"),

here represented by Mr Alain PEIGNEUX, chartered accountant, with professional address in Strassen, by virtue of a proxy established in Arbon (Switzerland) on October 21st, 2013.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Single Partner of AFG Küchenstudio BeLux, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 112.626, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated December 12th, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 557 on March 16th, 2006 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that time.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into 500 (five hundred) share quotas of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has decided to vote on all items of the following agenda:

- a) Approval of the interim financial statements established for the period from 1st January 2013 to 30th September 2013 (the "Interim Financial Statements");
- b) Vote on the discharge of the board of managers of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2013 to the day of putting the Company into liquidation;
- c) Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
- d) Appointment of a liquidator ("liquidateur") and determination of its powers; and
- e) Miscellaneous.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the Interim Financial Statements established for the period from 1st January 2013 to 30th September 2013.

Second resolution

The Meeting resolves to grant discharge to the members of the board of managers of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 1st January 2013 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Meeting resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint as liquidator ("liquidateur") of the Company:

FIDEURO, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.304 (the "Liquidator").

The aforesaid Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at 30th September 2013.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from a general partners' meeting.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to the shareholders upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AFG International AG, une société constituée sous et régie par les lois suisses, enregistrée au Handelsregister des Kantons Thurgau sous le numéro CH-440.3.018.662-9, ayant son adresse au 50, Amriswilerstrasse, CH-9320 Arbon (l' "Associé Unique");

Ici représentée par Alain Peigneux, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Strassen, en vertu d'une procuration donnée à Arbon (Suisse) le 21 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société AFG Küchenstudio BeLux, une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.626 et constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 557 le 16 mars 2006 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et libérées.

Ceci ayant été déclaré, la partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, détenant 100% du capital social de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2013 (les "Etats Financiers Intérimaires");
- b) Vote sur la décharge au conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat durant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au jour de la mise en liquidation de la Société;
- c) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;
- d) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
- e) Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

149466

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2013.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

FIDEURO, une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.304 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 30 septembre 2013.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à ses actionnaires sur accord de ces derniers de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: A. Peigneux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2013. Relation: LAC/2013/49952. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157732/143.

(130193341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Hypernion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.008.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 octobre 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Olivier MASSE, Pascal PIERRET et Jean-Luc NEYENS pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Pour HYPERNION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2013157981/19.

(130193187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

"International Buildings Trade S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.130.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting exceptionally held on October 29th, 2013

1. The mandate as Director of Ms Mireille GEHLEN, graduated in "Administration des Affaires", born on August 18th, 1958 in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, professionally residing at 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is terminated with immediate effect and isn't renewed for a new term.

2. Ms Annick LEBLON, private employee, born on October 27th, 1975 in Etterbeek, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, be appointed as new Director in her replacement. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2016.

3. The mandates as Directors of:

- Mr Thierry JACOB, graduated from the "Institut Commercial de Nancy", born on July 7th, 1967 in Thionville, France, professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

- Mr Jean-Hugues DOUBET, private employee, born on May 7th, 1974 in Strasbourg, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

be reconducted for a new term of 3 years until the Annual General Meeting of the year 2016.

4. The mandate as Statutory Auditor of the company FIN-CONTROLE S.A., société anonyme with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, be reconducted for a new term of 3 years until the Annual General Meeting of the year 2016.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 29 octobre 2013

1. Le mandat d'Administrateur de Mme Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, née le 18 août 1958 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, prend fin avec effet immédiat et n'est pas renouvelé pour un nouveau terme.

2. Madame Annick LEBLON, employée privée, né le 27 octobre 1975 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée comme nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

3. Les mandats d'Administrateur de:

- Mr Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, né le 7 mai 1974 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

4. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013157990/42.

(130193117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Halso Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013157962/12.

(130193375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Hospitality Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.305.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Winstanley Corporation N.V., a company limited by shares, ruled by the Curacao Chamber of Commerce & Industry, having its registered office at Schottegatweg Oost 44, Curacao, registered with the Curacao Chamber of Commerce & Industry under number 78809(0) (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 5, 2013.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as said before, acting in its capacity of the Sole Shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited company "HOSPITALITY SERVICES S.à r.l." having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, Avenue J. F. Kennedy (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on March 1, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 417, on April 20, 2004, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 99305. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on December 28, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 525 on March 3, 2013.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend therefore article 12 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The board of managers will meet upon call by any manager.

The Chairman will preside at all meetings of the board of managers, except that in his absence the board of managers may appoint another member of the board of managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' notice of meetings of the board of managers shall be given and transmitted by any means of communication. The notice may be waived by consent of each member of the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any manager may represent one or several members of the board of managers.

A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as class A managers or class B managers, such quorum shall only be met if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The resolutions of the manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one manager has been appointed.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution."

The Sole Shareholder resolved to ratify all documents signed by the Managers of the Company since 12 June 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

There being no further business on the Agenda, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed."

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Winstanley Corporation N.V., une société limitée par actions, régie par les lois de Curaçao, ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, immatriculée sous le numéro 78809(0) au Curaçao Chamber of Commerce & Industry (l'«Associé Unique»), dûment représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 5 août 2013.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant le seule et unique associé de la société à responsabilité limitée «HOSPITALITY SERVICES S.à r.l.» avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, Avenue J.F. Kennedy (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 20 avril 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 99.305. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire à Echternach, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 3 mars 2013.

Lequel Associé Unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé Unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou pu plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du conseil de gérance (le «Secrétaire»).

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance désignera un autre membre du conseil de gérance comme président pro temporel par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du conseil de gérance, par tout moyen de communication. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord de chaque membre du conseil de gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des gérants de catégorie A ou des gérants de catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Les résolutions des gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le gérant unique ou par deux gérants agissant conjointement si plus d'un gérant a été nommé.

Le ou les Associés pourront nommer ou révoquer tout gérant par voie de résolutions écrites et unanimes.»

L'associé Unique a décidé de ratifier tous les documents signés par les gérants de la Société depuis le 12 juin 2013.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157970/179.

(130193283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157976/10.

(130193744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

HRE Investment Holdings II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157974/10.

(130193539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.922.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 26 août 2013

Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de catégorie B de la société en remplacement de Monsieur Donovan ANDRE, administrateur de catégorie B démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HOFARO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013157967/17.

(130193932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Immobilière du GRÄFGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 novembre 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013157986/13.

(130193249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Issy les Moulineaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.649.

Par contrat sous seing privé du 30 Octobre 2013, l'Associé Unique de la Société, Custom House Capital Investment Property Funds plc, a transféré les 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société, représentant 100% du capital social de la Société à Issy Holding S.A., une société de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 1, rue Pletzer à L-8080 Bertrange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 180.370.

Par conséquent, l'Associé Unique de la Société est désormais:

Issy Holding S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour Issy Les Moulineaux S.à r.l.

Référence de publication: 2013157992/16.

(130193218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Montague Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.600.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 octobre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérante avec effet au 31 octobre 2013.

- Nomination de Diana Choui Min Kon Kam King, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 31 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156131/15.

(130190940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.
